



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 074-217400761-20231122-2023\_52D-DE

S<sup>2</sup>LOW

### Nombre de conseillers :

En exercice 18  
Présents 13  
Votants 16

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Olivier COUET, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Valérie STEFANUTTI

**23/52**

Pouvoirs : Marlène CHAFFARD à Jacqueline PECORARO, Aurore MOSSIERE à Brigitte BARRET, Sylvie AUROY à Jean BARDET

Absents : Stéphane GREVE, Jacqueline CECCON,

Secrétaire de séance : Christiane MICHEL

### Objet :

### Autorisation au maire à mandater les dépenses d'investissements Budget principal

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans l'attente du vote du budget principal 2024 qui aura lieu en avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2024 et leur affectation est le suivant :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour	4 750.00 €
- Subvention d'équipement (chapitre 204) pour	2 500.00 €
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour	135 010.00 €
- Immobilisations en cours (chapitre 23) pour	2 500.00 €
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) pour	11 978.00 €
Soit un total de	156 738.00 €

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** cette proposition.

Le secrétaire de séance  
Christiane MICHEL

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le

Le Maire,